



Résidence Madeleine Verdier

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU

14 février 2025 – 10h30

Le vendredi 14 février 2025, les membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence Madeleine Verdier de Montrouge, se sont réunis.

Etaient présent(e)s :

Madame ANGER-REY, directrice,
Madame SOITEUR, directrice adjointe
Madame DALBERA, représentante des familles et proches aidants
Monsieur LEVY, représentant des familles et proches aidants
Madame PATEL, représentante des familles et proches aidants
Madame VASSEUR, représentante des représentants légaux
Monsieur LANGRAND, représentant des résidents
Madame TOGNI, représentante des résidents
Monsieur PILLIAS, représentant des résidents
Monsieur VAUCORET, personne qualifiée,
Madame BARCLAY, IDEC
Madame BOUCHAME, animatrice
Madame DIGBEU, représentante du personnel
Madame PAOLI, psychologue

Excusé(e)s :

Madame FAVRA, 1^{er} maire-adjointe
Monsieur ATMAN, représentant des résidents
Madame LEMERCIER, représentante des résidents
Madame BRU DEPAUW, représentante des familles et proches aidants

L'ordre du jour est le suivant :

Pour validation :

- Compte rendu du CVS du 18 décembre 2024
- Règlement intérieur du CVS

Pour information :

- Protocole bientraitance
- Formulaire suggestion / réclamation / plainte
- Charte d'utilisation du réseau WIFI
- Organisation de l'évaluation 2025 (31 mars et 1^{er} avril 2025)
- Questions diverses

La Directrice, Madame Anger-Rey, ouvre la séance.



Résidence Madeleine Verdier

Une minute de silence est observée en mémoire de M. Patrick Le Baudrier, décédé il y a quelques jours et de M. José Goldbronn, ancien président du CVS, décédé il y a plusieurs semaines.

Un tour de table des membres du CVS est réalisé afin que chaque personne se présente.

Suite aux élections du mois de janvier 2025 et la désignation des nouveaux membres du CVS, un président et un vice-président doivent être nommés :

- Monsieur Atman, absent pour cette réunion, fait l'unanimité parmi les résidents, il devient donc président du CVS
- Madame Patel, est désignée vice-présidente

Le président et la vice-présidente assisteront également aux réunions du Conseil d'Administration.

Le président préparera l'ordre du jour avec la direction et signera la convocation et le compte-rendu des séances du CVS.

Madame Soiteur propose d'afficher un organigramme, avec les photos et les adresses mails, des représentants du CVS. Les représentants du CVS valident cette proposition. Les familles qui souhaitent le numéro de téléphone d'un représentant du CVS se rapprocheront de l'accueil.

Madame Anger-Rey précise également que 2 réunions d'informations par an sont organisées pour les résidents et leurs proches. Les familles peuvent aussi rencontrer la direction sur rendez-vous.

Madame Dalbera témoigne de l'écoute et de l'ouverture d'esprit de certains professionnels.

Madame Vasseur indique que la communication sur l'accompagnement global du résident pourrait être améliorée. Les proches, qui ne peuvent venir que le week-end, n'ont pas toujours de réponse à leurs questions car certains professionnels ne sont pas présents le samedi et dimanche.

Madame Anger-Rey et Madame Soiteur reconnaissent que des progrès sont à faire sur la communication et sont à l'écoute de toutes les propositions d'amélioration à ce sujet. Une responsable des soins est présente tous les week-ends ce qui permet de faciliter les remontées d'information de la part des familles qui rendent visite à leur proche le samedi ou le dimanche.

Compte rendu de la séance du 18 décembre 2024 :

Madame Soiteur rappelle les grands thèmes abordés lors de la dernière séance de l'année 2024 : budget 2025, mise à jour du règlement de fonctionnement, mise à jour du projet d'établissement, information sur le rapport d'inspection ARS (avril 2024), information sur les événements indésirables, évaluation externe de l'établissement, point sur les travaux, organisation des élections du CVS.

Le compte rendu est soumis à l'approbation des membres du CVS : **approuvé à l'unanimité.**

Règlement intérieur du CVS :

Madame Soiteur présente le règlement intérieur du CVS :

- Organisation et fonctionnement
- Les missions du CVS
- La composition du CVS



- L'organisation des élections et modalités de vote
- Le mandat, la durée, la fin de mandat
- Les modalités de fonctionnement

Le règlement intérieur sera signé par Monsieur Atman, nouveau président du CVS.

Les membres du CVS valident une durée de mandat de 3 ans.

Les comptes rendus des séances seront affichés au RDC après validation en séance.

Le règlement intérieur du CVS est soumis à l'approbation des membres du CVS : **approuvé à l'unanimité**

Pour information

Protocole bientraitance :

Madame Soiteur présente le protocole bientraitance.

Les représentants des familles indiquent qu'il n'est pas toujours facile de soulager la souffrance, notamment psychologique, des résidents. Cette situation peut entraîner une souffrance morale chez les professionnels qui se trouvent démunis face à certaines situations.

Les représentants des familles pensent également que le travail administratif prend trop de temps aux équipes. Madame Soiteur indique que les professionnels doivent faire des transmissions sur le logiciel pour garantir la continuité de prise en charge des résidents.

Une question est posée concernant les actions mises en place pour améliorer la motricité des résidents. Madame Anger-Rey répond que, tous les jeudis, la kinésithérapeute salariée de l'établissement propose des « ateliers équilibre » en cours collectifs. Actuellement, 2 groupes sont formés. Des Olympiades ont aussi été organisées avec l'EHPAD Renaudin en 2024. Les résidents sont toujours très motivés et attendent avec impatience ces rencontres.

Le protocole bientraitance est soumis à l'approbation des membres du CVS : **approuvé à l'unanimité.**

Formulaire suggestion/réclamation/plainte :

Le formulaire suggestion/réclamation/plainte est disponible pour tous, résidents, familles, proches aidants, représentants légaux à côté de la machine à café au rez-de-chaussée de l'EHPAD. Ce formulaire peut -être renseigné de manière anonyme ou non. Il peut être déposé dans la boîte aux lettres verte, déposé à l'accueil ou envoyé par mail. Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

Un point sur les suggestions, réclamations, plaintes sera fait 1 fois par an en CVS.

Le formulaire est soumis à l'approbation des membres du CVS : **approuvé à l'unanimité**



✚ Charte d'utilisation du réseau WI-FI :

Une charte d'utilisation du réseau WI-FI par les résidents a été créée pour détailler les responsabilités de chacun. Le résident doit la signer. Les modalités de connexion sont renseignées sur le document.

La charte « utilisation du réseau WI-FI » est soumise à l'approbation des membres du CVS : **approuvée à l'unanimité**

✚ Organisation de l'évaluation de l'établissement :

L'évaluation externe de l'établissement aura lieu le 31 mars et le 1^{er} avril 2025. Cette évaluation est centrée sur la prise en charge et les droits des résidents. Les membres du CVS seront interrogés le 1^{er} avril de 11h à 12h30. Madame Soiteur présente les thèmes qui seront abordés et des exemples de questions.

✚ Questions des résidents :

Cette année, les résidents n'ont pas été invités au banquet organisé par la Maire de Montrouge. Madame Anger-Rey explique que la procédure des inscriptions a changé mais l'établissement n'a pas reçu l'information. La direction et l'équipe d'animation ont fait remonter ce dysfonctionnement et le mécontentement des résidents à la Mairie. Pour 2025, la mairie et l'établissement feront le nécessaire pour que les résidents participent à cet évènement.

Les résidents indiquent que la salle de restaurant du RDC est très bruyante en raison des chaises. Madame Anger-Rey va faire un point avec le service technique pour trouver une solution rapidement.

Il n'y a pas de rideaux occultants dans la salle du RDC, la directrice indique que cela n'est pas prévu mais que le sujet sera étudié.

Les résidents réclament un point informatique accessible. Madame Anger-Rey répond que le sujet est également à l'étude.

Les résidents soulignent que lorsque les IDE sont 3 et qu'elles se répartissent le travail sur « l'étage en commun », cela n'est pas satisfaisant. Madame Anger-Rey indique que l'établissement a de nombreux lits vacants. Par ailleurs, la direction est en difficulté sur le recrutement des IDE, c'est pour cela que les infirmières qui travaillaient la nuit travaillent désormais en journée.

La présence d'infirmiers de nuit n'est pas obligatoire. L'établissement a mis en place le dispositif EPOCA, un système de télé-médecine et de télésurveillance 24H/24 et 7J/7 qui permet de disposer d'une assistance médicale lorsqu'il n'y a pas de médecin (notamment la nuit et le week-end).

Les représentants de familles indiquent qu'il y a toujours des pertes de linge. Madame Anger-Rey indique qu'un point sera fait avec la responsable du service à ce sujet.

Fin de séance à 12h00

**Le Président pour la séance
Monsieur Langrand**